



Rattachement du territoire du Département Loire-Atlantique au territoire de la Région Bretagne

Etude d'impact

Synthèse

PRESENTATION GENERALE

L'étude portant sur un rattachement du territoire du Département Loire-Atlantique au territoire de la Région Bretagne (appelé le « rattachement ») a été conduite de mai à décembre 2023, commanditée et co-financée par le Département Loire-Atlantique et la Région Bretagne. L'étude s'est basée sur des données recueillies au sein de plus de quatre cents documents issus de sources légales, institutionnelles et statistiques. En complément, seize entretiens auprès d'acteurs publics et associatifs des deux territoires d'étude ont également été menés (sur vingt-sept entretiens sollicités). Des points d'étapes ont permis de faire régulièrement le suivi de l'avancée des travaux avec les commanditaires de l'étude.

CONTEXTE

L'opportunité d'un rattachement du territoire du Département Loire-Atlantique au territoire de la Région Bretagne est régulièrement débattue, notamment à l'occasion des réflexions sur l'organisation territoriale.

En 2018, l'association « Bretagne réunie » mène une action de collecte de signatures pour demander au Conseil départemental de Loire-Atlantique de se prononcer sur le droit d'option ouvert par la loi portant nouvelle délimitation des régions (janvier 2015). Jusqu'en 2019, la loi prévoyait en effet la possibilité pour un département et deux régions contigües de demander une modification des limites régionales visant à inclure le département dans le territoire d'une région qui lui est limitrophe dans les conditions prévues à l'article L4122-1-1 du code général des collectivités territoriales (abrogé).

À la suite d'un premier vœu en décembre 2018, le Conseil départemental de Loire-Atlantique s'engage en janvier 2022 à en appeler à l'État pour mettre en place un processus référendaire. Ce vœu, qui s'appuie sur la possibilité offerte par la Constitution d'engager une consultation des électeurs lorsqu'est envisagée la modification des limites des collectivités territoriales (article 72-1), s'ajoute à celui porté quelques mois plus tôt par le Conseil régional de Bretagne (en octobre 2021).

OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'étude doit être comprise comme une contribution au débat autour d'un potentiel processus référendaire sur la question d'un rattachement. Elle n'est ni une étude sociologique, ni une évaluation de politiques publiques – lesquelles pourraient s'inscrire en complément de cette étude – mais une contribution « technique », partielle mais nécessaire au débat, reposant sur des données statistiques et institutionnelles objectives.

Les objectifs poursuivis dans le cadre des travaux d'étude ont été les suivants :

- Préciser ce qui est inclus derrière la notion de « rattachement » et qualifier le fait générateur ;
- Objectiver, dans la mesure des informations disponibles, l'ensemble des conséquences potentielles (institutionnelles, d'aménagement, économiques et sociales, touristiques, culturelles, d'éducation, de langues régionales, de vie démocratique, de vie associative, etc.) que pourrait engendrer un rattachement ;
- Distinguer les effets directs et indirects qui pourraient résulter à court, moyen ou long terme d'un rattachement des territoires des deux collectivités.

Les travaux n'ont pas eu vocation à analyser de manière exhaustive l'ensemble des éléments soulevés par un rattachement dès lors que chacun d'entre eux appellerait à des travaux importants d'approfondissement. Néanmoins, une identification aussi complète que possible des questions et des problématiques conséquentes d'un rattachement a concentré les travaux de recherche et d'analyse.

PROBLEMATIQUE

Un rattachement du territoire du Département Loire-Atlantique au territoire de la Région Bretagne consisterait à redéfinir la délimitation administrative de la Région Bretagne et de fait, également, au moins de la Région des Pays de la Loire. Un rattachement donnerait alors lieu à une Région Bretagne à cinq départements (Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan et Loire-Atlantique). Ce territoire à cinq départements emporterait notamment une extension du ressort territorial actuel de la Région Bretagne en tant qu'institution, c'est-à-dire une extension de son périmètre géographique d'action, et soulèverait la question de savoir, **de quelle manière et dans quelle mesure les territoires de Loire-Atlantique et de Bretagne en seraient-ils impactés, directement et/ou indirectement ?**

PERIMETRE DE L'ETUDE

Périmètre géographique

Les territoires d'étude sont le territoire du Département Loire-Atlantique et le territoire de la Région Bretagne.

Remarque : considérant que, dans l'hypothèse d'un rattachement, les évolutions des limites administratives au-delà des territoires d'étude ne peuvent être présumées, le choix a été fait par les commanditaires de limiter l'étude d'impact aux seuls territoires de la Région Bretagne et du Département Loire-Atlantique.

Périmètre sectoriel

L'étude a été organisée autour de cinq grandes thématiques :

- Les évolutions démographiques et géographiques liées à un rattachement des territoires
- Les impacts sur le développement économique
- Les impacts sur l'aménagement du territoire
- Les impacts sur les champs sociétaux, sociaux et culturels
- Les impacts institutionnels

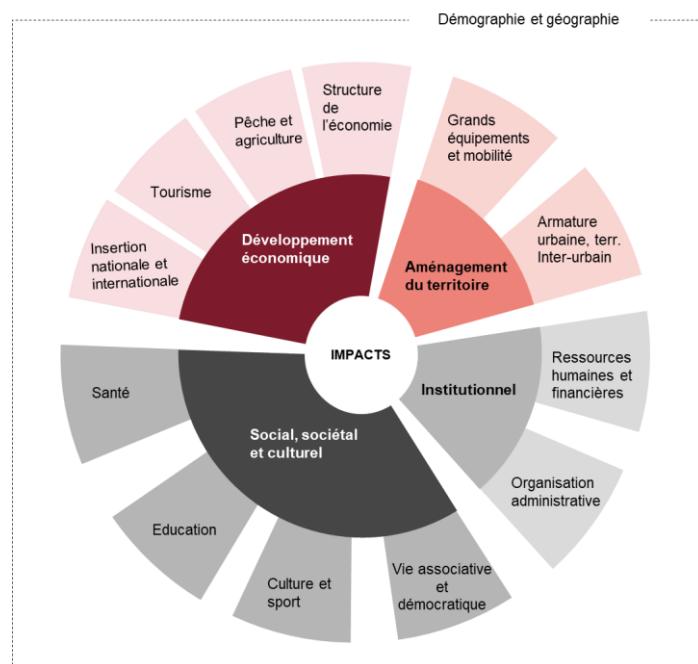


Schéma de la structure du périmètre d'étude

Sur chacun de ces domaines, les travaux se sont concentrés sur :

- La présentation les effets statistiques et mécaniques
- L'identification des questionnements
- L'identification des effets directs et indirects, potentiels ou avérés

Eléments de définition

Le rapport s'inscrivant à la fois dans un contexte actuel et futur potentiel, il convient de noter que :

- La notion de « **Région Bretagne actuelle** » doit être comprise comme la Région Bretagne telle que définie par ses frontières administratives à la date de réalisation de l'étude, c'est-à-dire couvrant quatre territoires départementaux (le Finistère, le Morbihan, l'Ille-et-Vilaine et les Côtes-d'Armor) ;
- « **Le rattachement** » doit être compris comme le rattachement du territoire du Département Loire-Atlantique au territoire de la Région Bretagne actuelle, le cas échéant ;
- La notion de « **Région Bretagne à cinq départements** » doit être comprise comme la Région Bretagne incluant le territoire du Département Loire-Atlantique après un rattachement, le cas échéant.

CONSTATS METHODOLOGIQUES

Plusieurs constats méthodologiques inhérents au contexte et périmètre de l'étude méritent d'être soulignés :

- **Un sujet à dimension démocratique, sociologique et culturelle forte** : les travaux de cadrage de l'étude ont confirmé la forte dimension sociétale, démocratique et culturelle qui anime les interventions et débats publics relatifs au rattachement du territoire de Loire-Atlantique au territoire de la Bretagne. La question du rattachement elle-même et la légitimité quant au fait de la soumettre à un processus référendaire s'inscrivent au cœur d'un débat démocratique et non d'un débat purement technique. Or, l'étude, qui n'a pas vocation à être une étude de sciences sociales, apporte une contribution avec une approche technique. En ce sens, l'objectif de l'étude est d'identifier les conséquences résultant d'un fait générateur – en l'espèce la redéfinition des limites administratives de la Région Bretagne incluant le territoire de Loire-Atlantique dans son périmètre actuel – et de les appréhender en se fondant sur des données statistiques et institutionnelles objectives.
- **Un besoin de précisions en termes de politiques publiques** : la conduite de l'étude s'est en outre heurtée à des inconnues quant aux choix politiques qui seraient faits par l'ensemble des parties prenantes agissant sur les territoires dans le cas où la perspective d'un rattachement se dessinait. Les travaux menés sur l'ensemble des domaines d'étude (aménagement du territoire, développement économique, social-société-culture, institutionnel) ont en effet fait émerger des questionnements spécifiques que seules des réponses en matière de politiques publiques pourraient éclairer, dans l'éventualité d'une évaluation approfondie. Ces réponses politiques ne pourraient toutefois pas, à elles seules, lever l'ensemble des incertitudes – et notamment celles relevant de décisions individuelles ou collectives qui pourraient être prises à l'issue d'un rattachement.

- **Des impacts dépendant de comportements individuels et collectifs, relevant d'effets immatériels difficilement objectivables** : si, par nature, une Bretagne à cinq départements touchait l'ensemble des écosystèmes économiques et sociaux, il reste difficile en l'état actuel des informations disponibles de préjuger de la création de nouvelles dynamiques entre cercles économiques, de nouvelles solidarités ou collaborations, d'autant plus que ces dynamiques et relations existent en partie indépendamment de la perspective d'une Bretagne à cinq départements.
- **La répartition spécifique des domaines de compétences entre les collectivités des territoires d'étude** : la caractérisation des effets est étroitement liée aux évolutions potentielles en termes de politiques publiques applicables sur les territoires d'étude à la suite d'un rattachement. Ainsi, la particularité et la complexité de la problématique a notamment résidé dans le fait d'étudier les politiques publiques de deux territoires renvoyant à deux collectivités territoriales disposant de domaines de compétences qui leur sont propres. En ce sens, la loi NOTRe de 2015 ayant retenu le principe de spécialisation des compétences, les régions et les départements agissent respectivement dans la limite des compétences qui leur ont été légalement attribuées (notamment le développement économique et l'aménagement du territoire pour les régions, les solidarités et la cohésion sociale pour les départements). Seules quelques compétences demeurent partagées entre elles (tourisme, culture, promotion des langues régionales, sport...). Ainsi, les potentiels effets qui résulteraient d'évolutions en termes de politiques publiques à la suite d'un rattachement sont d'autant plus incertains qu'ils n'appellent pas toujours à comparer deux stratégies territoriales sur des domaines partagés.

RESULTATS

Fondée sur les données actuelles, connues et publiques, cette étude a permis de :

- Relever un vaste ensemble de questions qu'un projet de rattachement serait susceptible de poser ;
- Caractériser des hypothèses d'effets directs et indirects pour les territoires des deux collectivités ayant fait l'objet de l'étude.

L'étude dresse aussi les premiers contours du débat public qui pourrait être organisé par les décideurs publics en amont ou au cours d'un processus référendaire qui appellerait les citoyens à se positionner sur la question du rattachement territorial de la Loire-Atlantique à la Région Bretagne.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

1. La Bretagne à cinq départements : un territoire breton cohérent et mécaniquement amplifié

L'addition d'un territoire départemental au territoire régional actuel de la Bretagne aurait pour effet direct un accroissement mécanique de toutes ses composantes, dont : population (+40%), superficie (+25%), surfaces agricoles (+25%), PIB régional (+48%), nombre d'établissements d'enseignement (+42% de lycées), nombre d'entreprises (+24%), nombre d'infrastructures de transport (axes routiers, liaisons ferroviaires, aéroports et ports), etc. Par ailleurs, il peut être souligné la cohérence des dynamiques culturelles et socio-démographiques entre la Bretagne et la Loire-Atlantique.

Si le rattachement implique un accroissement mécanique important pour le territoire régional breton, il ne vient pas changer significativement son positionnement comparatif à l'échelle des autres régions françaises et européennes. A titre d'exemple, la Région Bretagne à cinq départements, par rapport à la Région Bretagne dans son périmètre actuel, gagnerait une place au classement des régions de

France en termes de population ainsi que de PIB par habitant (et cinq places au niveau européen concernant le PIB brut exclusivement).

L'analyse quantitative, fondée sur les données statistiques (notamment INSEE) et les sources officielles des collectivités et services déconcentrés, a permis de relever près de 800 indicateurs quantitatifs propres aux territoires étudiés afin d'identifier les caractéristiques statistiques d'une Bretagne à cinq départements. Ces données ont permis de dégager une série d'effets directs et d'hypothèses d'effets indirects pour les territoires.

Le tableau ci-après donne une vision synthétique des chiffres clés de la Bretagne actuelle, ainsi que des évolutions potentielles, statistiques et purement mécaniques, dans une Bretagne à cinq départements :

Catégories	Bretagne actuelle	Bretagne à cinq départements
Données démographiques		
Population (en million)	3,4	4,8
Nombre de ménages fiscaux (en million)	1,5	2,14
% de la population de plus de 60 ans	29 %	27 %
% de la population de moins de 30 ans	34 %	35 %
Aménagement du territoire		
Taille du territoire	27 208 km ²	34 082 km ²
% de territoire artificialisé	12,4 %	12,74 %
% de surfaces agricoles	63,7 %	63,68 %
Nombre de communes	1 207	1 414
Nombre d'intercommunalités	61	78
Nombre de pôles métropolitains	2	3
Nombre de zones d'activités économiques (ZAE)	1 587	1 994
Nombre de Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)	31	50
Km de voies ferrées	1 200 km	1 575 km
Km de réseau routier	73 000 km	91 000 km
Nombre d'aires de covoitage	301	557
Développement économique		
Part du PIB breton dans le PIB français	4,41 %	6,51 %
Croissance annuelle du PIB	2,65 %	2,77 %
Taux de pauvreté	11,2%	10,85%
Classement des régions françaises en PIB/habitant	5 ^{ème}	4 ^{ème}
Nombre d'emplois dans l'industrie	185 611	273 591
Nombre d'emplois dans l'agriculture	52 243	63 620
Nombre d'emplois dans le tertiaire marchand	612 113	982 752
% des emplois dans les pôles métropolitains	27,4 %	37,4%
Evolution annuelle moyenne du nombre de création d'entreprises	6,90 %	7,17 %
% de voyageurs internationaux par avion	14,6 %	47,6 %
Social, société et culture		
Nombre d'élèves du second degré	277 000	402 000
Nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur	147 000	218 000
Nombre d'entreprises sociales et solidaires (ESS)	13 000	18 690
Nombre de lits dans les centres hospitaliers	10 113	13 772
Nombre d'entreprises dans le secteur culturel	3 800	5 900
Nombre d'électeurs inscrits sur liste principale (en million)	2,6	3,6
Nombre d'élève scolarisés dans une filière français-breton	19 000	19 800

Deux points marquants d'une Bretagne à cinq départements peuvent être soulignés :

- La similarité des dynamiques culturelles et socio-démographiques entre le Département Loire-Atlantique et la Région Bretagne ;
- Une polarisation plus importante des emplois dans les pôles métropolitains, allant de pair avec une tertiarisation plus marquée de l'économie.

2. Un rattachement dont les effets directs sur les institutions, les politiques publiques ou l'organisation du territoire sont contenus

L'étude permet d'identifier une série d'effets directs qui seraient issus d'un rattachement. Les effets directs renvoient aux effets mécaniques et automatiques résultant d'un rattachement des territoires (hors effets purement statistiques). Ils se distinguent des effets indirects en ce qu'ils ne dépendent ni de décisions politiques, ni de choix collectifs ou individuels. La typologie de ces effets directs reflète essentiellement le rôle et les prérogatives territoriales, n'appelant pas de changements majeurs dans l'exercice des attributions institutionnelles.

Le fait génératrice de l'élargissement à cinq départements se caractérise par l'évolution des frontières administratives de la Région Bretagne. Par conséquent, les effets directs d'un rattachement sont circonscrits aux pouvoirs, compétences et moyens des services territoriaux et de l'Etat dans les territoires. C'est pourquoi, il est probable que la portée des effets directs sur la vie courante des habitants et entreprises de ces territoires soit limitée. Les impacts directs les plus marquants porteraient sur des sujets de gestion ou de gouvernance dans des domaines tels que la mobilité, le développement économique, en lien avec les services du Conseil régional de Bretagne, ou encore sur l'organisation des services déconcentrés tels que l'Académie et l'Agence régionale de santé.

Remarque : considérant le très large périmètre de l'étude, il ne peut être considéré que cette dernière garantisse la présentation de l'exhaustivité des effets directs qui résulteraient d'un rattachement.

LES EFFETS DIRECTS DE PREMIER RANG IDENTIFIES POUR L'INSTITUTION REGIONALE DE BRETAGNE

En matière d'aménagement du territoire :

- Attribution des compétences d'aménagement sur le territoire de Loire-Atlantique à la Région Bretagne ;
- Transfert de gestion des transports en commun actuellement gérés par Aléop 44 en Loire-Atlantique à BreizhGo ;
- Prise en charge du transport scolaire avec plus de 40% d'élèves supplémentaires par rapport aux effectifs transportés en Bretagne actuelle ;
- Prise en charge du réseau de TER (transport express régional) par la Région Bretagne sur l'ensemble des cinq départements incluant la Loire-Atlantique.

En matière de développement économique :

- Attribution des compétences en matière de développement économique sur le territoire de Loire-Atlantique à la Région Bretagne.

En matière sociale, sociétale et culturelle :

- Mise en cohérence des stratégies culturelles de la Région Bretagne ;
- Transfert de la gestion des lycées de Loire-Atlantique à la Région Bretagne.

En matière institutionnelle :

- Restructuration des services du Conseil régional des Pays de la Loire implantés sur le territoire de Loire-Atlantique ;
- Réajustement d'une part des recettes fiscales (par ex. fiscalité avec pouvoir de taux et FCTVA) en Bretagne à cinq départements.

LES AUTRES EFFETS DIRECTS IDENTIFIES

En matière d'aménagement du territoire :

- Mise en cohérence des documents d'urbanisme par les communes et EPCI de Loire-Atlantique.

En matière de développement économique :

- Restructuration des réseaux institutionnels dans le domaine économique : CCI, Chambres des métiers et de l'artisanat, Chambre d'agriculture régionale, Comité régional des pêches et des élevages marins...

En matière sociale, sociétale et culturelle :

- Réorganisation et extension du périmètre d'activité de l'Agence régionale de santé (ARS) de la Région Bretagne ;
- Réorganisation et extension du périmètre d'activité de l'Académie de la Région Bretagne ;
- Transfert du mouvement sportif de Loire-Atlantique sous la représentation du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Bretagne ;
- Transfert du réseau ESS de Loire-Atlantique à la Chambre Régionale de l'Économique Sociale et Solidaires (CRESS) de Bretagne.

En matière institutionnelle :

- Restructuration des services déconcentrés sur le périmètre d'étude ;

Aucun impact direct n'a été identifié sur le Conseil départemental de Loire-Atlantique, c'est-à-dire en tant qu'institution.

3. Des effets indirects résultant du rattachement dont la portée reste difficile à évaluer car dépendant de choix de politiques publiques, budgétaires, institutionnels ou individuels futurs

L'ensemble des effets directs pourrait également engendrer des impacts indirects de diverses natures. Les effets indirects potentiels renvoient aux effets qui résulteraient de décisions politiques ou individuelles et essentiellement incertaines, à la suite d'un rattachement des territoires. Bien que potentiellement importants, les impacts indirects sont, dans le contexte et périmètre actuel de l'étude, très difficilement évaluables. Cette difficulté observée résulte de trois constats :

Constat 1 | Les choix de révision des stratégies et politiques publiques comme facteur clé pour caractériser la Bretagne à cinq départements

Un rattachement pourrait avoir pour incidence une adaptation des politiques publiques et des stratégies régionales relatives à un nouveau territoire administratif, une Région Bretagne à cinq départements. Dans l'hypothèse d'un rattachement, le développement économique et l'aménagement du territoire de Loire-Atlantique devraient naturellement être amenés à être repensés par la Région Bretagne sur son territoire élargi. Les modalités de mise en œuvre des politiques en matière de santé ou d'éducation nationale pourraient également être réexaminées par les services de l'Etat déconcentrés en Région Bretagne à cinq départements (ARS Bretagne, Académie de Bretagne). Les orientations retenues auraient des effets indirects pour les territoires qu'il n'est, par conséquent, pas possible d'évaluer à ce stade. Ainsi, afin de lever les difficultés méthodologiques observées, notamment pour l'évaluation des effets indirects, des orientations et propositions en termes d'adaptation, le cas échéant, des politiques publiques sur un territoire élargi seraient opportunes.

Constat 2 | Une équation budgétaire soumise à arbitrages

En cas de rattachement, les dépenses régionales devraient mécaniquement être accrues (augmentation du nombre de lycées en gestion, travaux d'aménagement sur un territoire

supplémentaire, réseau de transport public étendu, etc.). En parallèle, le montant des recettes fiscales de la Région Bretagne serait également mécaniquement augmenté. L'équilibre budgétaire entre l'accroissement mécanique des recettes et des dépenses régionales au lendemain d'un rattachement devrait faire l'objet d'une attention particulière afin, notamment, d'assurer la transition des dispositifs de financement au niveau du territoire (y compris projets d'investissements en cours et financements européens). A ce stade de l'étude, le rattachement n'étant qu'une hypothèse prospective, aucun élément ne permet actuellement de conclure ni à une révision des programmes de financements en Région Bretagne à cinq départements (CPER, programmes opérationnels...), ni des orientations que cette révision prendrait à la suite d'un rattachement.

Sur le volet des aides publiques, les Régions Bretagne et Pays de la Loire proposent toutes deux un grand nombre d'aides aux acteurs de leur territoire respectif, dont la typologie varie parfois entre les deux collectivités. Considérant que les acteurs du territoire de Loire-Atlantique sont actuellement bénéficiaires des aides publiques de la Région Pays de la Loire, en cas de rattachement, deux principales options pourraient s'offrir à la Région Bretagne à cinq départements :

- 1) Un alignement par le haut des dispositifs d'aides publiques régionales actuellement accessibles en Bretagne et en Loire-Atlantique. Cette première option pourrait représenter un coût important pour la Région Bretagne, qui nécessiterait d'être évalué.
- 2) Des arbitrages sur la création, le maintien ou l'abandon de certains dispositifs. Cette seconde option aurait vocation à préserver l'équilibre budgétaire au risque de réviser les aides et dispositifs disponibles auprès de certains acteurs du territoire de Loire-Atlantique ou du territoire breton actuel.

Constat 3 | Un besoin de projection et d'anticipation de l'évolution administrative

Un rattachement pourrait impliquer une réorganisation administrative des services de la Région et des services de l'Etat sur le territoire de Bretagne à cinq départements (par exemple, choix d'une ou de plusieurs capitales régionales, révision possible de l'implantation des services déconcentrés de l'Etat, évolution de la gouvernance de certains établissements tels que l'Opéra). Si la réorganisation administrative est très probable, aucune hypothèse quant à la forme souhaitée n'a à ce stade été identifiée par les décideurs publics dans le cadre de l'étude. La réorganisation administrative des régions de 2015, qui a illustré la complexité accompagnant la réalisation d'un tel projet et les incertitudes afférentes, inviterait toutefois les décideurs publics à rapidement dégager un ou plusieurs schémas d'organisation, tant pour prévenir les risques et piloter sa mise en place que pour éclairer les citoyens qui seraient amenés à se prononcer dans le cadre d'un processus référendaire, le cas échéant.

En conclusion, en l'état actuel de l'information disponible, l'étude d'impact réalisée dans le rapport ne peut conclure à une issue positive ou négative d'un rattachement. Les faisceaux d'information, principalement sur les effets indirects, sont insuffisants et un nombre important de variables demeure. Les travaux menés sur l'ensemble des domaines d'étude ont fait émerger des tendances et des questionnements auxquels seules des décisions individuelles ou collectives, politiques ou économiques pourraient répondre.

Afin d'appréhender les effets d'un rattachement pour les territoires de la Région Bretagne et du Département Loire-Atlantique et lever les difficultés méthodologiques identifiées pour évaluer les impacts notamment indirects, il serait utile de disposer d'orientations et de propositions politiques plus précises dans les quatre domaines d'étude (aménagement du territoire, développement économique, social, société et culture, et institutions).

Ces grandes orientations pourraient faire l'objet d'un débat public et démocratique consacré à la manière dont la Région Bretagne, dans le périmètre de ses attributions, mais également les acteurs

publics et privés agissant sur ce territoire, envisageraient le projet d'une Bretagne à cinq départements. Dans ce cadre, l'étude a permis de détacher plusieurs thèmes et exemples de sous-thèmes non exhaustifs, relevant ici essentiellement des compétences régionales, et pouvant servir aux futurs échanges et débats :

Thématique 1 | Pôles urbains et bassins de vie

Exemples de sous-thèmes :

- *Equilibre de l'action publique entre pôles métropolitains et pôles urbains*
- *Stratégie de révision des politiques publiques au regard des nouvelles réalités sociales et économiques du territoire élargi*

Thématique 2 | Politique environnementale

Exemples de sous-thèmes :

- *Approche en matière d'objectif ZAN sur le territoire élargi*
- *Stratégie de développement des ressources énergétiques renouvelables sur le territoire élargi*
- *Stratégie de mobilité durable*

Thématique 3 | Politique de mobilité et transports collectifs

Exemples de sous-thèmes :

- *Politique de mobilité sur le territoire élargi*
- *Gestion des évolutions de gouvernance des réseaux*
- *Stratégie d'insertion nationale et internationale fondée sur les nouvelles infrastructures du territoire élargi*

Thématique 4 | Politique de développement économique

Exemples de sous-thèmes :

- *Action publique pour le développement de filières d'avenir sur le territoire élargi*
- *Gestion de la réorganisation et ambitions stratégiques pour les réseaux économiques sur le territoire élargi*

Thématique 5 | Aides publiques et fonds européens

Exemples de sous-thèmes :

- *Révision des dispositifs d'aides publiques sur le territoire élargi*
- *Révision des programmes de financements*

Thématique 6 | Evolutions institutionnelle et administrative

Exemples de sous-thèmes :

- *Réorganisation territoriale des services de la Région Bretagne à cinq départements*
- *Réorganisation territoriale des services déconcentrés sur le territoire régional à cinq départements*

Synthèse des effets indirects

Sont présentés ci-après les effets indirects identifiés au cours de l'étude, qu'il convient de lire avec toutes les précautions méthodologiques présentées dans la partie « constats méthodologiques » (pp. 3 et 4).

PRINCIPAUX EFFETS INDIRECTS POTENTIELS OU AVERES SUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Possible révision du SRADDET breton, suivie d'une mise en cohérence de l'ensemble des documents d'urbanisme de l'ensemble des communes et EPCI du territoire régional élargi
- Possible révision des politiques publiques et des aides régionales sur le sujet de l'aménagement du territoire (par exemple : accès aux équipements, mobilité...)
- Possible accentuation du déséquilibre entre des grands pôles métropolitains à l'est de la Région élargie et les autres pôles urbains régionaux (attractivité, emploi...)
- Possible polarisation des transports collectifs autour des métropoles de Nantes et Rennes au détriment de territoires moins desservis
- Possible fragilisation des coopérations promues par le pôle métropolitain Loire-Bretagne, notamment avec Angers
- Possible accroissement de l'autonomie énergétique du territoire breton notamment grâce au potentiel des énergies renouvelables en Loire-Atlantique (ressources naturelles, infrastructures, investissements)
- Possible coopération entre le Département Loire-Atlantique et la Région Bretagne facilitant l'atteinte des objectifs de la loi Climat et Résilience (ZAN)
- Rapprochement des objectifs réglementaires du plan national de prévention des déchets (-15 % des DMA à l'échéance 2030 par rapport à 2010)
- Probable nécessité d'efforts régionaux supplémentaires pour atténuer les émissions carbone issues du Département fortement émetteur de Loire-Atlantique (en valeur absolue)
- Possible refonte du réseau de TER (transport express régional) sur l'ensemble des cinq départements incluant la Loire-Atlantique, et potentielle modification des connexions avec les territoires de Bretagne et des Pays de la Loire
- Possible perturbation temporaire des offres existantes de transport collectif du fait d'une nouvelle gouvernance
- Possible nécessité d'adaptation des infrastructures de réseau de transport en commun au réseau BreizhGo (par exemple : carte unique, mise à niveau des infrastructures), avec des implications en termes d'investissements

PRINCIPAUX EFFETS INDIRECTS POTENTIELS OU AVERES SUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Possible mise en cohérence des schémas du tourisme afin d'assurer l'adéquation des stratégies départementales et régionales sur le volet touristique (compétence partagée)
- Potentielle réduction de l'enveloppe financière allouée au titre des fonds structurels et d'investissement européens du fait de l'accroissement du PIB/habitant régional
- Possible création / renforcement des synergies entre acteurs économiques portées, notamment, par les grands groupes industriels
- Possible révision des dispositifs et aides en faveur des acteurs économiques et des différents secteurs économiques
- Possible efforts de réappropriation d'un réseau pour les acteurs économiques de Loire Atlantique précédemment associés aux réseaux institutionnels ligériens
- Possible mouvements des acteurs de la filière pêche vers l'organisation bretonne « Breizhmer »
- Possible renforcement du rayonnement de la marque Bretagne grâce à un complexe agro-industriel renforcé
- Possible accroissement des adhésions et des marques référencées « Produit en Bretagne »

- Possible stimulation du commerce de proximité et local en Loire-Atlantique
- Possible accroissement des réseaux touristiques bretons
- Possible participation de la Région Bretagne au conseil de surveillance du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire

PRINCIPAUX EFFETS INDIRECTS POTENTIELS OU AVERES SUR LES ASPECTS SOCIAUX, SOCIETAUX ET CULTURELS

- Possible révision des politiques de santé pilotées par l'ARS Bretagne
- Possible révision des politiques éducatives pilotées par l'Académie de la Région Bretagne
- Possible révision des politiques publiques et des aides régionales en matière de santé, d'éducation, de culture, de sports, et de vie associative et démocratique
- Potentielle perte de rayonnement d'au moins Rennes ou Nantes en matière d'enseignement supérieur et de recherche
- Possible accroissement du soutien et de l'offre d'apprentissage du breton et du gallo dans les écoles de Loire-Atlantique
- Possible changement de la gouvernance de Angers-Nantes Opéra situé à Nantes
- Possible dynamique culturelle bretonne renforcée
- Potentielle dynamique de création d'associations dans le domaine culturel
- Possible concurrence entre associations culturelles
- Potentiel accroissement du rayonnement national et international culturel breton
- Probable évolution du mode de gouvernance du réseau ESS en Loire-Atlantique

PRINCIPAUX EFFETS INDIRECTS POTENTIELS OU AVERES SUR LES INSTITUTIONS

- Possible évolution du nombre d'agents publics sur le territoire de la Région Bretagne à cinq départements
- Possible mobilité des agents du Conseil régional des Pays de la Loire en Loire-Atlantique
- Possible révision des programmes de financement (CPER, programmes opérationnels...)
- Possible perturbation de la gestion des programmes de financement et des projets financés, au moins temporairement
- Possible réorganisation de l'institution régionale en Bretagne à cinq départements (ex. nouvelle(s) capitale(s) de la Région Bretagne à cinq départements)
- Possible perte de connexion de certaines villes avec les lieux de pouvoir nationaux et européens à la suite d'une réorganisation des services sur les territoires d'étude